

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2021-71

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS

### DÉCISION DE LA PRESIDENTE

**Décision portant attribution au groupement d'entreprises RX INGENIERIE / SYMBIOSE/CAILLE du marché n° 2021M22-ISCLES\_P1\_MOE  
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la zone d'activités des ISCLES à CHATEAURENARD**

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,**

**VU la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la Communauté ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

**VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande publique relatifs à la procédure adaptée ouverte.**

**CONSIDERANT** le programme pluriannuel de requalification des zones d'activités et les travaux de requalification qui seront lancés sur la zone d'activités des ISCLES à Chateaurenard, la Communauté d'Agglomération Terre de Provence prévoit une mission de maîtrise d'œuvre

**CONSIDERANT** la consultation publiée le 28 avril 2021 au BOAMP ainsi que sur la plateforme dématérialisée « marchés sécurisés »

**CONSIDERANT** les offres réceptionnées le 31 mai 2021 à 12 heures

**VU** les conclusions du rapport d'analyse des offres en date du 8 juin 2021

**VU** le Procès-verbal de la Commission MAPA réunie le 11 juin 2021

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

D'accepter le marché n°2021M22-ISCLES\_P1\_MOE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la zone des ISCLES à Chateaurenard à passer entre la Communauté d'Agglomération et le groupement d'entreprises suivant :

- RX INGENIERIE - mandataire du groupement**

7 avenue de la Chaffine  
13 160 CHATEAURENARD

- SYMBIOSE - Sous-traitant**

407 du Général de Gaulle  
13680 LANCON-DE-PROVENCE

- CAILLE Gwenola – Co-traitant**

7 avenue Alphonse Daudet  
84 130 Le Pontet

Pour un montant forfaitaire provisoire de 54 275 € HT soit 65 130 € TTC,  
*Soixante cinq mille cent trente euros toutes taxes comprises.*

Dont :

- 48 625 € HT et 58 350 € TTC pour la tranche ferme
- 5 650 € HT et 6 780 € TTC pour la tranche optionnelle.

#### **ARTICLE 2 :**

D'autoriser la signature des pièces administratives, techniques et financières du marché, y compris les futurs avenants ne modifiant pas celui-ci de manière substantielle.

#### **ARTICLE 3 :**

La durée du marché de maîtrise d'œuvre est de 16 mois.

#### **ARTICLE 4 :**

Rappelle que toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

#### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Présidente et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles.

#### **ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Eyragues, le 18 juin 2021

La Présidente,  
Madame Corinne CHABAUD

